

SITE DU COMPLEXE CASTRAL DE BOVES (SOMME)
XXXIX^e STAGE HISTOIRE MEDIEVALE ET ARCHEOLOGIE 2025
(Du lundi 30 juin au samedi 2 août 2025)

Organisé sous le patronage du Service Régional de l'Archéologie des Hauts-de-France, le XXXIX^e Stage *Histoire médiévale et Archéologie* est un stage pratique et théorique qui se déroule sur le site du complexe castral et prioral de Boves en Picardie. Il concerne l'apprentissage des méthodes archéologiques de terrain adaptées aux sites médiévaux (techniques de fouilles et de relevés archéologiques, enregistrement des données, prospections). **Nouveauté en 2025**, le Muséum National d'Histoire Naturel y assure également une école de tri en bioarchéologie et des communications sur les différentes spécialités appliquées en archéologie paléo environnementale.

BOVES est une fouille programmée pluri-annuelle conduite depuis 1996 sans interruption. L'étude pluridisciplinaire porte sur les formes du pouvoir châtelain, les rapports entre aristocratie et monachisme, le rôle des centres de commandement sur le peuplement et l'organisation d'un terroir. Les moyens mis en œuvre sont divers : archéologie de terrain, prospections aériennes et terrestres, étude architecturale, recherches historiques, toponymie, ... La forteresse de Boves est un château à motte associé à deux enceintes. De nombreux indices montrent une installation carolingienne récupérée par une puissante famille, tige des Coucy et disposant un temps du comté d'Amiens. Pour retenir ou attirer les hommes au pied de leur château, les seigneurs de Boves ont fondé deux établissements religieux dans l'enceinte : le prieuré Saint-Ausbert, dépendant du monastère clunisien de Lihons-en-Santerre, vers la fin du XI^e siècle, et le prieuré-cure annexé à l'église paroissiale préexistante de Notre-Dame-des-Champs, dépendant de l'abbaye voisine de Saint-Fuscien, en 1196. Depuis 2014, la fouille porte sur les vestiges archéologiques du quart sud-est de la première enceinte comportant des structures collectives spécialisées typiques du IX^e - XIII^e siècle ainsi que sur les traces du programme édilitaire des derniers seigneurs, duc de Lorraine, qui mettent en œuvre un vaste chantier monumental de prestige (XIV^e-XVI^e s.).

En 2025, l'opération de terrain portera sur plusieurs zones d'habitats datées du X^e-XII^e siècle, ainsi que sur une zone de chantier associée à la construction du château du milieu du XII^e siècle. Découvertes en 2023, cette campagne sera également dédiée aux carrières d'extraction de craie antérieures à l'occupation médiévale.

Se munir de vêtements résistants, de pluie et de gants de travail, d'un matériel de dessin (porte-mine, carnet, double-mètre...). La fouille se déroule du lundi au vendredi, 8h30 - 17h30 avec une pause déjeuner d'1h30 ; le samedi, 8h30 - 16h00. Le stage comprend un volet de formation à la médiation sur la base du volontariat.

Hébergement en dur pour 15 personnes n'habitant pas la région d'Amiens.

Durant le stage, les repas du midi sont assurés pour tous, le soir pour les personnes hébergées. Nous n'accepterons aucune inscription inférieure à trois semaines. Pour l'hébergement, nous privilégions les personnes s'engageant pour toute la durée du stage. Nous laissons à l'appréciation des postulants le choix de nous adresser CV et lettre de motivation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

MAIL :

NIVEAU et LIEU D'ETUDE :

Avez-vous une expérience de fouille ? : OUI NON*

Disposerez-vous d'un véhicule ? : OUI NON*

Je désire réserver une place d'hébergement : OUI NON*

* rayer la mention inutile

Je **M'ENGAGE** à participer au stage sur la période qui suit (**minimum trois semaines**) :

* préciser clairement les dates

-

SIGNATURE

- Ce bulletin d'inscription à la fouille est à adresser à Richard Jonvel, responsable scientifique de la fouille, par courriel à : r.jonvel@amiens-metropole.com.

- Pour une question d'assurances, une adhésion à l'association CAHMER de 20 euros (étudiants ou sans emploi) ou de 30 euros (salariés) sera demandé au début de la campagne. Les réservations en gîte sont prioritairement réservées aux personnes restant les 5 semaines. Bulletin d'adhésion à l'association cahmer à retrouver sur www.cahmer.fr, onglet « Adhérer au cahmer ».

